

Cresson des marais

Rorippa palustris (L.) Besser



© CBNB, C. Bougault



FAMILLE : *Brassicaceae*

SYNONYMES :

Nasturtium palustre DC.
Rorippa islandica (Oeder) Borbas

NOMS VERNACULAIRES :

Cresson des marais
Rorippe des marais
Rorippe à petites fleurs
Faux cresson

TYPE BIOLOGIQUE : *Thérophyte*

TAILLE : 10-50(-80) cm

PERIODE FLORAISON : Juin - Septembre

STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

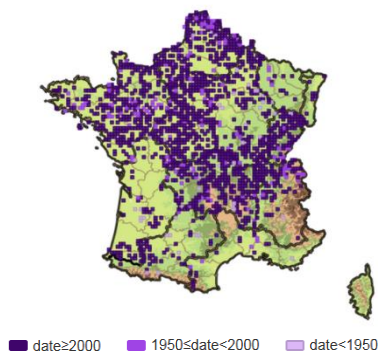
• *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

• *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE

Source : <https://silvres.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020



■ date ≥ 2000 ■ 1950 ≤ date < 2000 ■ date < 1950

© CBNB, V. Colasse

Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tige ascendante ou dressée, sillonnée

Système racinaire : Racine pivotante

Feuilles : Feuilles alternes, toutes profondément divisées en 2-6 paires de segments linéaires découpés presque jusqu'à la nervure centrale ; ces segments sont dentés

Inflorescence : Grappe de plusieurs dizaines de fleurs

Fleurs : Fleurs à 4 pétales jaunes, larges d'environ 6 mm, les sépales à peu près aussi longs que les pétales

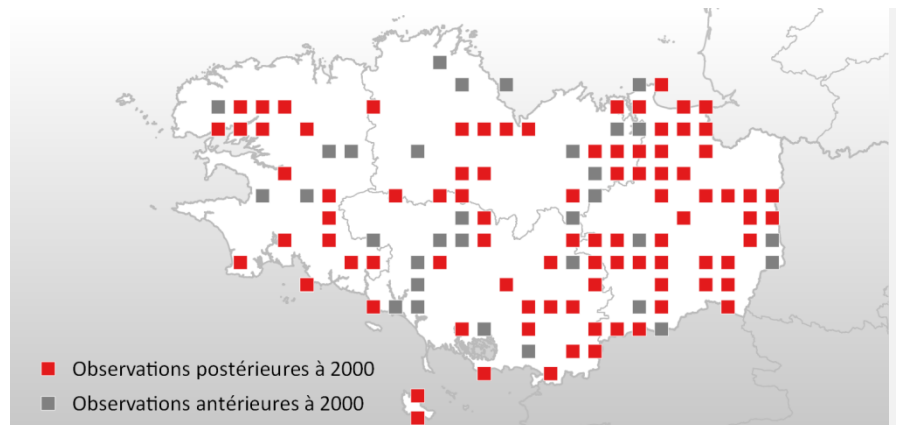
Fruits : Siliques courtes, de 5-9 mm, à bec de 0,8 mm env. ; cylindriques, souvent courbées

Milieu de vie

Bords des cours d'eau, fossés mares, et étangs

Le Cresson des marais est une espèce pionnière, qui se développe dans l'eau ou dans les sols gorgés d'eau.

Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://silvres.fcbn.fr)



Confusions possibles

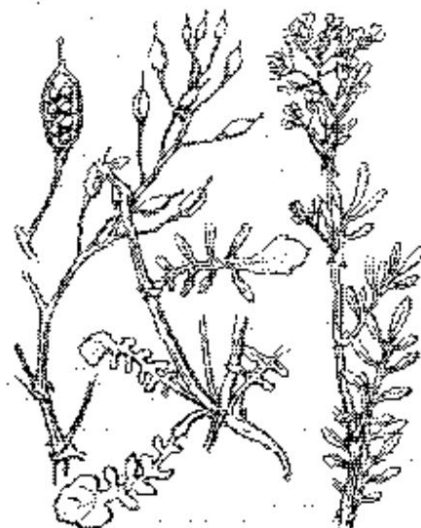
Il existe un risque de confusion avec les autres espèces du genre *Rorippa*, notamment avec le Rorippe des bois (*Rorippa sylvestris* (L.) Besser) et le Rorippe des Pyrénées (*Rorippa pyrenaica* (All.) Rchb) qui ont des feuilles supérieures profondément divisées. Le Cresson amphibie (*Rorippa amphibia* (L.) Besser) se distingue facilement des autres espèces du genre *Rorippa* avec des feuilles supérieures entières ou simplement dentées.

Toutes les espèces du genre *Rorippa* présentes en Bretagne, excepté la Rorippe des Pyrénées (*Rorippa pyrenaica* (Lam.) Rchb.) sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Les espèces du genre *Barbarea* ne sont pas indicatrices de zone humide.



Rorippa palustris

Critères distinctifs : silique 4-9 mm de long, pétales petits, ne dépassant pas les sépales



Rorippa pyrenaica

Critères distinctifs : silique 2,5-6 mm de long, pétales plus longs que les sépales



Rorippa sylvestris

Critères distinctifs : silique 9-18 mm de long

© Dessins : Flore de Coste